

2014

**989** milliards €  
Total des **actifs** de l'État

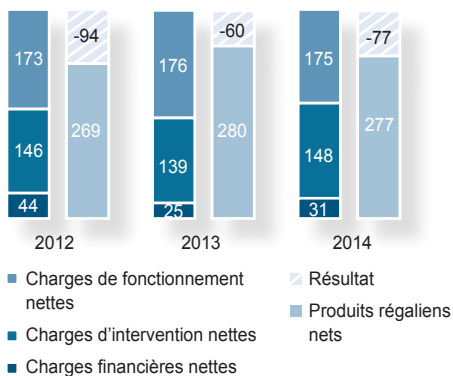
**1 551** milliards €  
La **dette financière** de l'État

**23 387** €  
La **dette financière par habitant**

**86** milliards €  
Le **résultat budgétaire** de l'État (hors FMI)

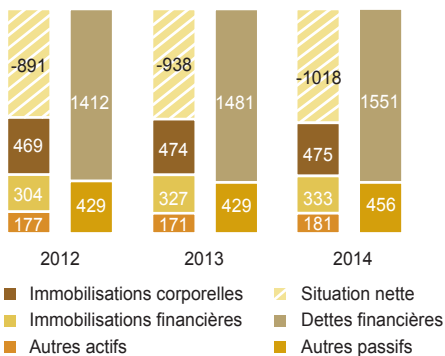
**- 77** milliards €  
Le **résultat patrimonial** de l'État

#### Compte de résultat (en milliards d'euros)



Le **résultat patrimonial** est à analyser par rapport à la spécificité de l'État dont l'objectif est d'assurer des missions de service public. Le solde en comptabilité patrimoniale se distingue du solde budgétaire, qui est calculé sur la base de la comptabilité de caisse.

#### Bilan (en milliards d'euros)



L'analyse de la **situation nette** permet de mesurer dans quelle proportion les actifs contrôlés par l'État couvrent ses engagements. Ce solde doit néanmoins être analysé avec vigilance car la capacité de l'État à lever l'impôt n'est pas valorisée à l'actif et les régimes de retraite ne sont pas intégrés au passif.



## Les faits marquants de l'exercice

L'exercice 2014 est marqué par la concrétisation d'un ensemble de mesures de soutien à l'économie notamment au travers du nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA) et du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

Sur le plan national, le **lancement du nouveau PIA** s'est traduit par la dotation de 12 Md€ supplémentaires, qui se sont ajoutés aux 35 Md€ du premier programme. Les actions de ces programmes visent à soutenir des projets d'excellence et d'innovation dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche et les PME, en particulier dans les secteurs du développement durable, du numérique, des biotechnologies et du nucléaire.

Par ailleurs, le **CICE**, un des leviers majeurs du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, entré en vigueur en janvier 2013, a porté ses effets sur les comptes en 2014. Pour sa première année, le CICE a représenté 9,7 Md€ de réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises, leur permettant de dégager des ressources pour financer des investissements, l'innovation, la recherche, la formation et la transition écologique et énergétique.

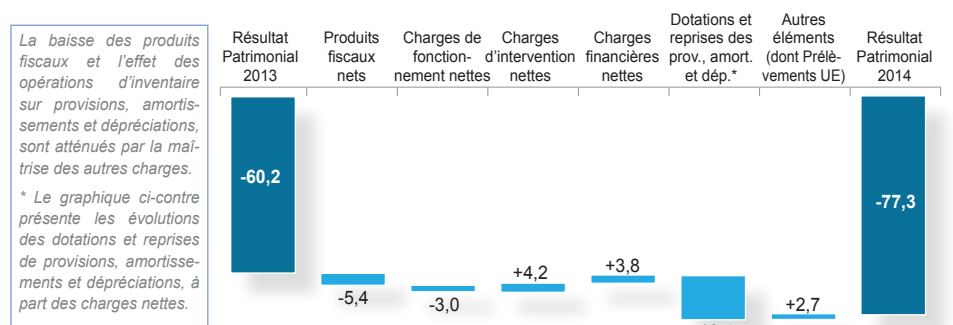
Au niveau européen, les **programmes d'assistance financière** se sont poursuivis, supports essentiels pour l'économie des pays bénéficiaires de ces programmes. Le cinquième versement correspondant à la dernière tranche du capital souscrit du Mécanisme européen de stabilité (MES) a été réalisé en 2014 (3,3 Md€), tandis que la garantie totale accordée par la France au titre du Fonds européen de stabilité financière (FESF) a été élevée à 75,0 Md€ (contre 70,4 Md€ au 31 décembre 2013) en raison des aides supplémentaires versées à la Grèce et au Portugal.

### Évolution du résultat patrimonial

Le **résultat patrimonial** s'établit à - 77,3 Md€, contre - 60,2 Md€ en 2013.

Cette diminution est due principalement à l'évolution des opérations relatives aux provisions, amortissements et dépréciations (- 19,4 Md€), en particulier les dépréciations sur les participations financières de l'État, les provisions pour les régimes particuliers de pensions ainsi que les provisions pour les Fonds européens de développement (FED).

L'ensemble des charges nettes diminuent pour leur part de 5,0 Md€ (- 1%), atténuant ainsi la baisse des produits fiscaux nets (- 5,4 Md€, - 2%) suite aux mesures fiscales de soutien à l'économie, et notamment la mise en œuvre du CICE.



### Évolution du patrimoine et de la dette financière

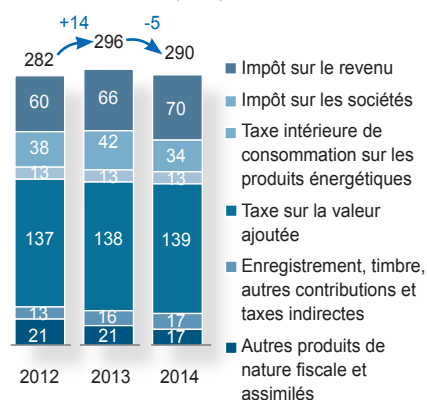
La progression du patrimoine de l'État résulte principalement de la mise en œuvre du nouveau PIA en 2014 : les nouveaux fonds accordés, diminués par les consommations de crédits de l'année, expliquent à l'actif une augmentation des immobilisations financières pour + 6,7 Md€ et des autres créances pour + 4,3 Md€, et au passif, une hausse de + 8,9 Md€.

L'actif connaît par ailleurs une progression des créances redevables (+ 6,6 Md€) portant sur divers impôts d'État (notamment + 2,3 Md€ liés aux recouvrements de TVA, droits de successions et donations, et pénalités), ainsi que des sanctions pécuniaires de l'Autorité de la concurrence (+ 0,9 Md€).

La dette financière de l'État s'établit à 1 551 Md€ contre 1 481 Md€ en 2013, en progression comparable par rapport aux précédentes années. Le passif (hors dettes financières et PIA) augmente pour sa part de 18,0 Md€, dont 8,9 Md€ portent sur les provisions pour risques et charges et 4,7 Md€ concernent les charges à payer liées aux remboursements d'IS et de TVA.

# Le résultat de l'activité

## Produits fiscaux (Md€)



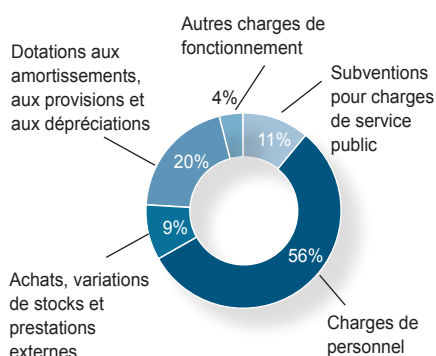
## Les produits fiscaux

Les **produits fiscaux nets** s'élèvent à 290,1 Md€ en 2014 et varient de - 5,4 Md€ en un an en raison essentiellement :

- La baisse des **produits d'impôt sur les sociétés** (- 8,4 Md€, - 20 %) notamment influencée par la mise en place du CICE. Cette baisse est en partie atténuée par le relèvement de la contribution exceptionnelle à l'IS ;
- La hausse des **produits d'impôt sur le revenu** (+ 4,1 Md€, + 6%), suite à l'abaissement du plafond de l'avantage lié au quotient familial, la suppression de dispositifs d'exonération d'impôt, et la réindexation du barème de l'IR sur l'inflation après deux années de gel. Cette progression est atténuée par la réduction exceptionnelle d'IR accordée aux ménages modestes ;
- La hausse des **produits de TVA** (+ 1,2 Md€, + 1%), expliquée entre autres par l'évolution du taux intermédiaire de TVA de 7% à 10% ;
- La baisse des **autres produits de nature fiscale** et assimilés (- 3,3 Md€, - 16%), notamment suite à des mesures de transferts vers les collectivités territoriales.

En complément des produits fiscaux nets, les amendes, prélèvements et autres pénalités (7,7 Md€, en hausse de 1,2 Md€), et les reversements effectués au profit de l'Union Européenne (20,3 Md€) contribuent à former les produits régaliens nets, qui s'établissent à 277,5 Md€.

## Charges de fonctionnement

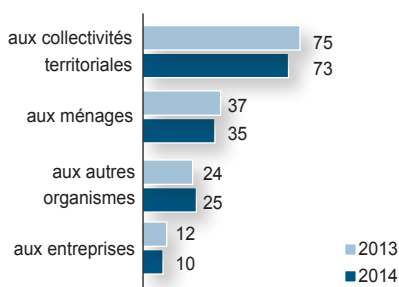


## Les charges de fonctionnement

Les **charges de fonctionnement nettes** (charges de fonctionnement brutes diminuées des produits de fonctionnement) de l'État s'élèvent à 175,1 Md€ en 2014. Hors opérations sur provisions, amortissements et dépréciations, ces charges (165,2 Md€) sont constituées :

- des **charges directes** (168 Md€) afférentes à son activité, essentiellement constituées des charges de personnel à hauteur de 137 Md€. Parmi celles-ci, les rémunérations du personnel (71 Md€) et les charges de pensions (52,9 Md€), dont la progression est maîtrisée à + 1,1% par rapport à 2013 (+1,4 Md€) ;
- des **charges indirectes**, exclusivement des subventions pour charges de service public pour 27,7 Md€ (stables par rapport à 2013), versées par l'État aux opérateurs accomplissant une mission de service public ;
- des **produits de fonctionnement** pour 30,5 Md€ (cotisations pour pensions en particulier).

## Transferts (Md€)



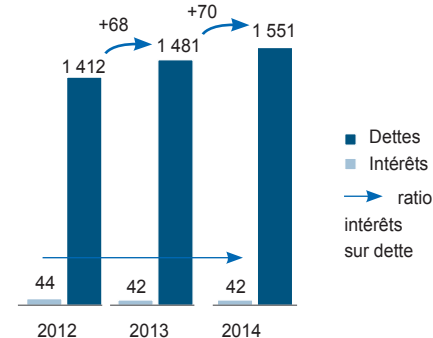
## Les charges d'intervention

Dans le cadre de son activité de redistribution, les **charges nettes** de transferts de l'État s'élèvent à 143,4 Md€ en 2014 et concernent principalement :

- les transferts aux **collectivités territoriales** (51% du montant total des transferts), principalement au travers de la Dotation globale de fonctionnement, du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et des autres mécanismes de compensation ;
- les aides accordées aux **ménages** (25% du montant) au titre de l'aide au logement, de l'Allocation pour adultes handicapés, des pensions d'invalidité et des dispositifs de lutte contre la pauvreté (RSA, Aide pour le retour à l'emploi) ou encore des bourses étudiantes et autres dispositifs de redistribution ;
- le financement des autres **organismes** (17% du montant) englobe les régimes particuliers de retraite (RATP, SNCF, Caisses des Mines et de la Marine...), les organismes nationaux et européens (Agence nationale de la recherche (ANR), Agence spatiale européenne (ASE), Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), etc.) ou internationaux (ONU), ainsi que les aides au développement des pays étrangers ou à l'accès et au retour à l'emploi (contrats aidés) ;
- les dispositifs d'aides aux **entreprises** (7% du montant) rassemblent principalement les subventions aux infrastructures ferroviaires ainsi qu'à l'accompagnement des mutations économiques et le soutien à l'emploi.

Hors opérations sur provisions et dépréciations, les charges d'intervention nettes diminuent de 4,2 Md€ (- 2,9%) sur un an. Cette baisse des transferts est répartie sur les collectivités territoriales, les entreprises et les ménages.

## Coût de financement (Md€)



## Le ratio intérêts sur dette

Les **intérêts financiers** diminuent de 0,3 Md€. Ils constituent une charge annuelle correspondant à 2,7% de la dette (contre 2,9% en 2013).

Cette baisse intervient dans un contexte de croissance de l'encours de la **dette financière** (+ 70,3 Md€) qui atteint 1 551 Md€ et de taux moyens historiquement bas (2,91% pour l'encours à moyen et long terme et 0,07% pour les émissions à court terme en 2014).

# Le bilan de l'État

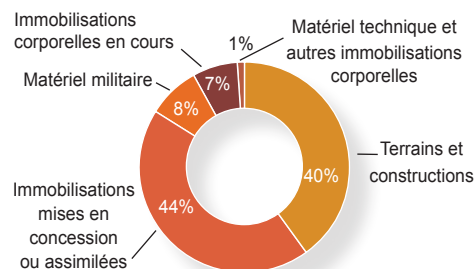
## Les immobilisations corporelles

Les **immobilisations corporelles** constituent la part majeure de l'actif de l'État (48%) à 474,5 Md€ en valeur nette.

Le patrimoine de l'État comprend des **terrains et constructions** pour 190,4 Md€, qui sont composés d'infrastructures routières (69%), du parc immobilier de l'État non spécifique (25%) et de bâtiments spécifiques à l'activité de l'État (4%), principalement des établissements pénitentiaires.

Les **biens mis en concession** représentent également une part significative du patrimoine de l'État à hauteur de 210,1 Md€ (44%). Ils comprennent en particulier des autoroutes, des ouvrages hydrauliques, des tunnels et ouvrages d'art, ainsi que des installations ferroviaires et aéroportuaires.

La valeur nette des immobilisations corporelles est stable par rapport à 2013.



*Les concessions sont les contrats par lesquels l'État confie à une personne physique ou morale – généralement de droit privé – l'exécution d'un service public, à ses risques et périls, pour une durée déterminée et moyennant le droit de percevoir des redevances sur les usagers de services publics.*

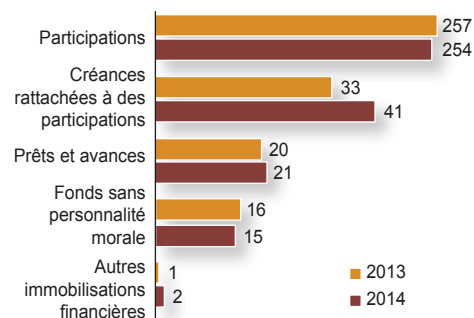
## Les immobilisations financières

Les **immobilisations financières** comprennent principalement les participations que l'État détient dans 2 014 entités (entreprises, établissements publics, organismes internationaux) dont 1 059 entités non contrôlées (notamment les établissements publics de santé), ainsi que des créances rattachées à ces participations et des prêts et avances, notamment à des États étrangers.

Elles s'élèvent en valeur nette à 333,0 Md€ à fin 2014 (contre 326,6 Md€ en 2013) et représentent 34% de l'actif de l'État.

Leur variation s'explique principalement par la hausse des créances rattachées à des participations pour 8,4 Md€ (dont 7,1 Md€ envers les entités gestionnaires des investissements d'avenir) et, en sens contraire, par la baisse de la valeur nette des participations de 2,8 Md€ dont 1,9 Md€ concerne des entités contrôlées par l'État (notamment le CEA et AREVA).

Immobilisations financières (Md€)



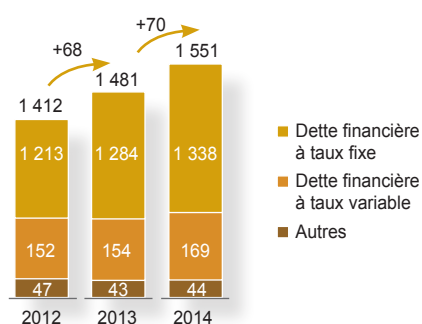
## L'endettement

La **dette financière** de l'État (1 551 Md€) progresse de + 70,3 Md€ sur un an. Cette évolution est comparable à celle de 2013.

Elle porte principalement sur la **dette négociable à long et moyen terme** (OAT et BTAN) qui s'établit à 1 370,9 Md€ au 31 décembre 2014 (+ 68,4 Md€ par rapport à 2013). La part à moyen et long terme reste stable à 88,4 % de l'endettement total.

La **dette négociable à court terme** (BTF) a augmenté de 1,5 Md€ sur l'exercice et représente 11,3 % de l'endettement de l'État.

Endettement (Md€)



## Les autres passifs

Les **autres passifs**, d'un montant de 456,2 Md€ en 2014, regroupent principalement les dettes non financières, les provisions et la trésorerie passive, et sont principalement composés :

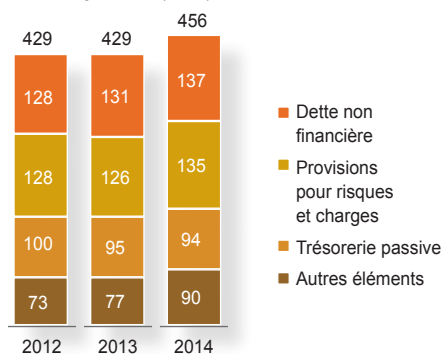
- de la **trésorerie passive** provenant des fonds déposés par les correspondants du Trésor (94,0 Md€) ;
- des engagements de l'État pris à l'égard des ménages, des entreprises, des organismes de Sécurité sociale et des collectivités territoriales dans le cadre des **activités de redistribution** (91,2 Md€) ;
- des **comptes de régularisation** (pour répartir les charges et les produits dans le temps – rattachement au bon exercice comptable) (56,8 Md€) ;
- des **acomptes reçus relatifs à l'impôt sur les sociétés** (44,9 Md€).

Hors effet du PIA (+ 8,9 Md€ de dotations supplémentaires en 2014), les autres passifs augmentent de 18 Md€ en un an.

Cette évolution comprend une hausse des provisions pour risques et charges de 8,9 Md€, dont celles relatives aux FED (+ 4,8 Md€), et aux obligations de l'État en matière de démantèlement et dépollution (+ 2,2 Md€).

Elle s'explique également par l'accroissement des charges à payer relatives aux remboursements d'impôt sur les sociétés et de TVA (+ 4,7 Md€, principalement du fait du CICE).

Autres passifs (Md€)



# Les engagements de l'État

Les **engagements hors bilan** de l'État sont présentés dans les annexes aux comptes, mais n'impactent pas le bilan ni le résultat patrimonial de l'État. Ce sont des passifs éventuels qui correspondent soit à des obligations potentielles de l'État à l'égard d'un tiers, soit à des obligations certaines n'entraînant pas nécessairement une sortie de ressources.

Les engagements mentionnés en annexe des comptes de l'État sont regroupés en quatre catégories.

## Les engagements de retraite de l'État et assimilés

Les **engagements de retraite** de l'État envers les fonctionnaires civils et militaires sont évalués à 1 561 Md€. 64% de ces engagements concernent des agents déjà à la retraite au 31 décembre 2014. Ils progressent de 259 Md€ par rapport au 31 décembre 2013, sous l'effet principalement de l'évolution du taux d'actualisation retenu pour le calcul (0,17% vs 1,08% en 2013).

Les engagements de retraite au titre des fonctionnaires de La Poste (128 Md€), des ouvriers des établissements industriels de l'État (39 Md€), des fonctionnaires décentralisés (16 Md€) et des bénéficiaires d'autres régimes spécifiques (8 Md€) sont également mentionnés en annexe.

## Les engagements découlant de la mission de régulateur économique et social de l'État

Les **engagements relatifs aux dispositifs d'intervention** de l'État dans le cadre de sa mission de régulateur économique et social se composent essentiellement :

- des subventions d'équilibre aux régimes spéciaux de retraite subventionnés (SNCF, RATP, Caisses de la Marine et des Mines et des ouvriers du tabac) pour 274 Md€ (+ 71 Md€ par rapport à 2013 sous l'effet principalement de l'évolution du taux d'actualisation),
- des aides au logement (dont APL et ALS) pour 164 Md€ (+ 55 Md€ par rapport à 2013, suite à la modification de la répartition du financement entre l'Etat et la Sécurité sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015),
- de l'allocation pour adultes handicapés (AAH) pour 18 Md€.

## Les engagements pris dans le cadre d'accords bien définis

Les **engagements pris dans le cadre d'accords bien définis** sont inscrits pour le montant total de la garantie accordée.

Ils sont principalement composés de garanties liées à des missions d'intérêt général, dont les garanties de protection des épargnants (fonds d'épargne, contrats et plans épargne-logement) pour 412 Md€.

Les autres engagements pris dans le cadre d'accords bien définis concernent notamment des garanties octroyées par l'État à des tiers sur leurs encours de dette (194 Md€), et des garanties de passif telles que la quote-part française au capital callable du MES pour 126 Md€.

## Divers autres engagements

Ces engagements concernent essentiellement les engagements fiscaux pour 81 Md€ (déficits reportables d'IS, d'IR, plus-value de cessions de titres en sursis d'imposition et CICE) et les loyers futurs dans le cadre des opérations menées en partenariat public-privé pour 10 Md€ (PPP).

### Du solde budgétaire au résultat patrimonial

Le **solde budgétaire** s'élève à - 86,4 Md€ au 31 décembre 2014 comparé à un **résultat patrimonial** de - 77,3 Md€.

L'écart entre le solde budgétaire et le résultat comptable résulte notamment :

- des dépenses et recettes budgétaires se traduisant par une inscription au bilan de l'État (+ 22,6 Md€), sans impact sur le résultat patrimonial, telles que les opérations d'investissement ;
- du décalage entre les faits générateurs sur des opérations prises en compte dans les deux résultats (+ 3,6 Md€) ;
- des opérations comptables sans impact en comptabilité budgétaire (- 17,0 Md€).

*La comptabilité budgétaire vise à retracer les dépenses de l'État au moment où elles sont payées, et les recettes au moment où elles sont encaissées.*

*La comptabilité patrimoniale est une comptabilité en droits constatés qui reflète la situation patrimoniale de l'État en rattachant les charges et les produits à l'exercice qui les a vus naître, indépendamment de la date de paiement ou d'encaissement.*

*À titre d'exemple, les acomptes d'impôt sur les sociétés qui constituent des recettes budgétaires de l'année N, sont comptabilisés en produits au compte de résultat patrimonial de l'année N+1, au moment du dépôt des déclarations.*

### La comparaison des comptes

Les comptes de l'État sont comparables d'un exercice à l'autre (sur trois années) car ils intègrent les conséquences des changements de méthodes et corrections d'erreurs intervenus lors du dernier exercice.

Retrouvez les comptes de l'État sur [www.performance-publique.budget.gouv.fr](http://www.performance-publique.budget.gouv.fr)